

Q U É B E C

## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3981-2016

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS  
ET CONDITIONS DES SERVICES DE  
TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC À  
COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

---

HYDRO-QUÉBEC  
(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ  
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC  
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

### DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

---

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE  
QUI SUIT :

#### I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

##### A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

- 
3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

## **B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ**

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une dizaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 90% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

## **C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION**

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande du Transporteur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres, lesquels supportent une part importante de la facture de la charge locale.

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur.

## **II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS**

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants, lesquels sont tous inclus dans la Demande tarifaire du Transporteur, lequel requiert une augmentation de ses revenus requis de 193 M\$, soit 6,2% par rapport à ceux autorisés pour 2016, et une augmentation tarifaire de 7,24% :

a) **Mises en service.**

Au document B-0019, page 18 (HQT-7, document 1, page 18), le Transporteur montre l'impact du différentiel des mises en service entre le réel et l'autorisé. Concernant la base de tarification, l'AQCIE et le CIFQ constatent qu'à chaque année le montant autorisé est supérieur au montant réel. Les intervenants entendent questionner le Transporteur sur la fiabilité de ses prévisions et, le cas échéant, faire des propositions à cet égard.

b) **Charges Nettes d'Exploitation.**

Au document B-0016 (HQT-6, document 2, à la page 16), le Transporteur mentionne qu'il prévoit un montant additionnel de 45 M\$ aux CNE pour ses besoins annuels en maintenance. En référence à la décision D-2016-029, notamment au paragraphe 113, concernant une augmentation semblable demandée, mais qui a été refusée par la Régie lors du dossier tarifaire antérieur, il présente le document B-009 (HQT-3, document 1.1) pour justifier cette augmentation de 45 M\$.

Selon l'AQCIE et le CIFQ, la preuve déposée ne permet pas de conclure que les bénéfices escomptés sont bien réels pour les clients du Transporteur et justifient les coûts supplémentaires.

Les intervenants entendent examiner la justification déposée, demander des explications supplémentaires, présenter leur analyse et leurs recommandations concernant cette demande de hausse des CNE.

c) **Remplacement des disjoncteurs.**

L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner les impacts du remplacement proposé des disjoncteurs PK sur la base de tarification et sur les revenus requis de l'année 2017. Ce sujet est traité à différentes sections de la preuve du Transporteur (notamment B-0013, B-0015, B-0017, B-0019). Étant donné l'ampleur de la hausse tarifaire de transport demandée pour l'année 2017 (plus de 7%) l'AQCIE et le CIFQ entendent examiner si les impacts de ces travaux, au cas d'approbation par la

---

Régie, peuvent être répartis sur un plus grand nombre d'années et présenter des recommandations à cet égard.

15. Les intervenants feront entendre sur ces questions leurs analystes, Luc Boulanger, Pierre Vézina et Paul Paquin.

**III. BUDGET**

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à la présente un budget de participation.

**IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS**

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

**Me Pierre Pelletier**

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

**POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR DEMANDE D'INTERVENTION ET DE LES AUTORISER À TRAITER DES SUJETS PROPOSÉS.**

Lévis, le 15 août 2016

***(s) Pierre Pelletier***

---

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ